

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **lundi 5^e jour du mois de décembre 2011**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- › me Marie-Christine Fraser, greffière

Madame Nicole Forgues, conseillère a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2011-283

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2011-284

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 7 novembre 2011, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2011-285

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2011

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2011, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre de la Commission municipale du Québec pour la révision périodique de l'exemption de taxes foncières accordé à l'Unité Domremy d'Asbestos.
- › Lettre de la Commission municipale du Québec pour la révision périodique de l'exemption de taxes foncières de La cuisine amitié de la MRC d'Asbestos.
- › Lettre de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale concernant le Prix Hommage bénévolat-Québec 2012.
- › Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.
- › Lettre de remerciements du Club 3 et 4 roues de l'Or blanc pour services rendus par la Ville d'Asbestos.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

- › Plusieurs citoyens font des commentaires et se questionnent sur le projet Estrie-Enviropôle.
- › Un citoyen s'interroge sur la revitalisation des haldes de la mine.

2011-286

PROGRAMME « TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI » : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2012 du programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » et contribue une somme de 5 500 \$ à ce titre. Ce montant sera transmis avant le 1^{er} mai 2012, et ce, tel que requis.

Adoptée.

2011-287

CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE : CONTRIBUTIONS POUR L'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE ET POUR LA JOURNÉE FAMILIALE « PLAISIRS D'HIVER »

CONSIDÉRANT la demande de subvention du Club chasse et pêche Larochelle pour l'entretien de la patinoire sur le lac pour la saison 2011-2012;

CONSIDÉRANT la demande pour une contribution financière en vue de la tenue de la journée familiale « Plaisirs d'hiver » qui aura lieu le 11 février 2012;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 500 \$ est demandée pour cette journée comprenant les autres activités prévues cet hiver;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé du conseiller Alain Roy et résolu que le Conseil municipal accorde une somme de 1 000 \$ pour l'entretien de la patinoire à être fait par le Club chasse et pêche Larochelle.

De plus, qu'un montant de 500 \$, à titre de contribution financière à la journée familiale « Plaisirs d'hiver » soit consenti par le Conseil municipal et soit pris à même les profits du tournoi de golf du maire.

Il est mentionné que le montant accordé n'est pas récurrent annuellement et que le Conseil municipal se réserve le droit d'accorder ou non une contribution pour les activités organisées à chaque hiver.

Adoptée.

2011-288

CLUB OPTIMISTE D'ASBESTOS : CONTRIBUTION A LA SEMAINE DE L'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos verse au Club Optimiste d'Asbestos dans le cadre de la Semaine de l'appréciation de la jeunesse une contribution de 500 \$ prise à même les fonds du tournoi de golf. Le Conseil municipal rappelle à cet organisme que cette contribution n'est pas récurrente. Une nouvelle demande doit être adressée au Conseil municipal qui se donne le droit d'octroyer ou non une aide financière.

Adoptée.

2011-289

COLLECTIF DES FEMMES D'ACTION DE LA MRC DES SOURCES : DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT la demande du Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources d'une contribution à la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que cette contribution est pour célébrer la « journée de la femme » le dimanche 11 mars 2012;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos verse la somme de 100 \$ à cet organisme à titre de contribution à leur activité annuelle. Ce montant sera pris à même les profits provenant de la tenue du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2011-290

APPUI FINANCIER AUX ATHLETES D'ASBESTOS PARTICIPANT AU PROGRAMME DES JEUX DU QUÉBEC EN ESTRIE

CONSIDÉRANT la demande d'un soutien financier des Jeux du Québec Estrie dans les cadres de sa campagne annuelle de financement;

CONSIDÉRANT que plusieurs jeunes athlètes d'Asbestos participent au programme sportif en vue des prochaines finales régionales des Jeux du Québec qui se dérouleront à l'hiver et l'été 2012;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu d'octroyer la somme de 500 \$ correspondant à une commandite « Ami ExtraORDinaire » dans le cadre de la participation financière proposée aux municipalités. Cette somme sera prise à même les fonds amassés lors de la tenue du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2011-291

SUBVENTION AU CLUB DE SKI DE FOND D'ASBESTOS POUR LA SAISON 2011-2012

Après étude de la demande de subvention de fonctionnement du Club de ski de fond d'Asbestos pour leur saison 2011-2012, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une subvention de 5 482 \$ à cet organisme, répartie comme suit :

- Subvention municipale :	3 535 \$
- Remboursement immatriculation et assurances 2010/2011 :	550 \$
- Remboursement immatriculation et assurances 2011/2012 :	784 \$
- Amélioration des sentiers (fonds du tournoi de golf) :	<u>613 \$</u>
Total :	5 482 \$

Adoptée.

2011-292

APPUI AU PROJET DES 24 HEURES DE MARCHÉ DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville d'Asbestos de promouvoir de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que l'École secondaire de l'Escaie organise un projet afin de sensibiliser les jeunes au rôle que joue une bonne forme physique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos appuie le projet des 24 heures de marche de l'École secondaire de l'Escaie pour un montant de 1 000 \$ dont 500 \$ sera pris à même les profits du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2011-293

CONTRIBUTION POUR L'OPÉRATION « DONNEZ AU SUIVANT »

CONSIDÉRANT la demande de commandite faite auprès du Conseil municipal par l'organisation de l'opération « Donnez au suivant Asbestos » qui aura lieu le dimanche 11 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que cette activité a comme objectif de remettre les bénéfices à deux organismes locaux soit la Mabob et les Filles d'Isabelle;

CONSIDÉRANT que ces organismes viennent en aide aux familles les plus démunies en préparant des paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos remette une valeur de 500 \$ en bons d'achat chez Coop-Métro Plus d'Asbestos.

QUE le Conseil municipal autorise le prêt d'un kiosque servant à la préparation d'un lunch pour les bénévoles lors de cette opération.

QUE le Conseil municipal autorise les employés municipaux bénévoles à utiliser les véhicules municipaux.

QUE la Conseil municipal autorise l'organisation des bénévoles de l'opération « Donnez au suivant » à utiliser des véhicules hors route dans les rues d'Asbestos dimanche, le 11 décembre entre 10 heures et 13 heures.

Adoptée.

2011-294

ADOPTION DU CALENDRIER 2012 DE SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal d'Asbestos pour l'année 2012 comme suit :

. 9 janvier	. 7 mai	. 4 septembre (mardi)
. 6 février	. 4 juin	. 1 ^{er} octobre
. 5 mars	. 3 juillet (mardi)	. 5 novembre
. 2 avril	. 13 août	. 3 décembre

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2012

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2012 pour les contribuables d'Asbestos. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2011-295**MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011**

Suite à l'offre de service de la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de les mandater pour l'audit et la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 de la Ville d'Asbestos, le tout pour des honoraires établis à 12 825 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

2011-296**APPROBATION DU BUDGET 2012 ET RECONNAISSANCE DU DÉFICIT 2012 DE L'OMH**

Suite au dépôt des prévisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos et à l'étude de ces dernières par le Conseil municipal, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'approuver le budget 2012.

De ce fait, il est également résolu que la Ville d'Asbestos contribuera un montant de 45 180 \$ équivalant à 10% du déficit d'exploitation de l'année 2012.

Adoptée.

2011-297**FONDATION DU CSSS DES SOURCES : VERSEMENT D'UN MONTANT**

Suite à la tenue du brunch-santé au cours du mois de novembre dernier par le Conseil municipal, et ce, dans le but d'amasser des fonds pour la Fondation du CSSS des Sources, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de verser la somme de 2 500 \$ à cette Fondation.

Adoptée.

AVIS DE MOTION**Règlement décrétant un emprunt pour défrayer le coût de travaux majeurs d'infrastructures du boulevard Saint-Luc**

Le conseiller Serge Boislard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement décrétant un emprunt pour défrayer le coût des travaux d'infrastructures à être exécutés en 2012 pour la réfection d'une partie du boulevard Saint-Luc.

2011-298**VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX (PLATEAU DU ROI)**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a démolie le bâtiment de l'ancien hôtel de ville au coin de la rue du Roi et du boulevard Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos souhaite développer le terrain vacant pour des bâtiments multifamiliaux de quatre (4) logements chacun et qu'un appel d'offres public a été fait en ce sens en septembre 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a retenu des critères d'aménagement pour les terrains disponibles;

CONSIDÉRANT que des promoteurs ont été rencontrés et que l'entreprise Les Constructions C.G. Bissonnette inc. de Warwick a signifié son intérêt pour développer trois (3) terrains en conformité avec les critères énoncés par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser la vente de trois (3) emplacements situés à l'intersection de la rue du Roi et du boulevard St-Luc, plus précisément sur une partie des lots numéros 3 564 005 et 3 170 856 du cadastre officiel du Québec, à l'entreprise Les Constructions C.G. Bissonnette inc. pour un montant de 5 000 \$ par emplacement incluant les taxes afférentes.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, les documents relatifs à cette transaction et dont le contrat comprendra :

1. Une clause de rétrocession des emplacements advenant la non-construction d'un bâtiment sur ces emplacements dans les douze (12) mois pour le premier emplacement, dix-huit (18) mois pour le deuxième et vingt-quatre (24) mois pour le troisième emplacement. Les terrains non-construits seront rachetés par la Ville d'Asbestos au coût de 4 000 \$ chacun.
2. L'obligation de l'acheteur de respecter les critères d'aménagement suivants :
 - Chacun des bâtiments devra comprendre un minimum de quatre (4) unités de logement avec une maximum de six (6) unités de logement ;
 - Le bâtiment devra avoir au moins deux (2) types de revêtement extérieur différents dont un en brique ou pierre ou maçonnerie sur au moins 25% de la superficie de la façade située en bordure de rue excluant les ouvertures. Le revêtement de clin de vinyle est interdit;
 - Un maximum de trois (3) couleurs de revêtements extérieurs pourra être utilisé en excluant la toiture. Les couleurs retenues doivent être des couleurs terre;
 - Les bâtiments accessoires détachés du bâtiment, incluant les abris d'auto, devront être finis avec le même type de revêtement que le bâtiment principal;
 - Le promoteur devra maintenir au moins 1.5 stationnement par unité de logement. Les stationnements devront être situés principalement en cour arrière ou latérale;
 - Le promoteur devra maintenir le plus possible d'espace gazonné ou floral sur son terrain sur l'ensemble de l'emplacement. Au moins 10% de l'espace vert de la cour avant devra faire l'objet d'un aménagement paysager (fleurs, rocaille, etc.);
 - Chacune des unités de logement devra posséder un accès individuel direct à l'extérieur;
 - Chacune des unités de logement devra posséder un minimum d'un balcon ou terrasse par logement séparé les uns des autres. Ces balcons ou terrasses devront être localisés en cour arrière ou latérale;
 - Le bâtiment devra posséder une toiture à deux ou quatre versants avec pignon profilé dans la toiture;
 - Les fenêtres doivent être à battant ou à guillotine de type trois (3) panneaux ou avec barbotins (aucune fenêtre coulissante);

- La façade ne doit pas comporter de fenêtres dont la superficie est inférieure à douze (12p²) pieds carrés sans jamais avoir de dimension inférieure à trente-six (36) pouces;
- Les unités d'air climatisé, thermopompes, réservoirs de propane et antennes paraboliques ou autres accessoires de ce type doivent être situés sur les murs arrières ou dans la moitié arrière des murs latéraux;
- Les mats électriques doivent être situés sur la façade arrière ou latérale seulement.

QUE M. Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour procéder à l'opération cadastrale et au bornage des terrains vendus, et ce, aux frais de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2011-299

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA : RENOUELEMENT DU MANDAT EN 2012

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de renouveler le mandat de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour l'année 2012, et ce, à titre de gestionnaire du contrôle animalier sur le territoire d'Asbestos au même tarif qu'en 2011, soit un montant de 1,75 \$ per capita.

Adoptée.

2011-300

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES 2011

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de procéder à la radiation des mauvaises créances ci-dessous détaillées :

TYPES DE CRÉANCES	MONTANT	ANNÉE	RAISON	# CLIENT
Affaires	1 210,00 \$	2007	Faillite	# 3439
Affaires	1 210,00 \$	2008	Faillite	# 3439
Divers	520,00 \$	2007	Matières résiduelles – Faillite	# 3439
Divers	305,00 \$	2008	Matières résiduelles – Faillite	# 3439
Affaires	3 700,92 \$	2007	Faillite	# 5625
Affaires	4 075,00 \$	2008	Faillite	# 5625
Divers	856,88 \$	2009	Matières résiduelles – Faillite	# 7018
Divers	757,00 \$	2010	Matières résiduelles – Faillite	# 7018
Divers	155,00 \$	2009	Matières résiduelles – Faillite	# 6655
Mutation	10 163,19 \$	2009	Mutation	# 7045
Foncière	9 351,60 \$	2009	Faillite	# 6644
Foncière	14 796,19 \$	2010	Faillite	# 6644
Foncière	14 796,19 \$	2011	Faillite	# 6644
Foncière	6 869,93 \$	2009/2010	Taxation supplémentaire - Faillite	# 6644
Divers	85,00 \$	2007	Matières résiduelles Faillite (Aff.)	# 6454
Divers	45,00 \$	2008	Matières résiduelles Faillite (Aff.)	# 6454
Affaires	848,85 \$	2008	Faillite	# 2342

Divers	90,00 \$	2008	Matières résiduelles – Faillite	# 2342
Divers	405,00 \$	2009	Matières résiduelles – Faillite	# 2342
Divers	320,00 \$	2010	Matières résiduelles – Faillite	# 2342
Divers	500,00 \$	2008	Amende – Bris de contrat	# 6077
Divers	729,17 \$	2008	Service incendie - irrécupérable	# 6825
Divers	2 907,23 \$	2009	Service incendie - contestée	# 7065
Divers	200,00 \$	2009	Matières résid. - irrécupérable	# 7008
Divers	208,50 \$	2010	Matières résid. - irrécupérable	# 7008
Divers	155,00 \$	2009	Matières résid. - déménagé ext.	# 7198
Grand total : 75 260,65 \$				

Adoptée.

2011-301

ENGAGEMENT DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DE L'ANNEAU DE GLACE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de procéder à l'engagement des préposés à l'entretien et à la surveillance de la patinoire et de l'anneau de glace au Parc des Générations pour la saison 2011-2012. Ces employés sont messieurs Francisco Giraldo Vasquez et Sean Lambert. Ils débiteront leur emploi lorsque la température le permettra et seront rémunérés au taux de 12\$ de l'heure.

Adoptée.

2011-302

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE DE LOISIRS NOTRE-DAME DE TOUTES-JOIES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu que le coût de location de la salle du Centre de loisirs Notre-Dame de toutes-joies soit fixé à 150 \$ à compter du 1^{er} janvier 2012. Pour les organismes à but non-lucratif, le coût demeure à 110 \$. Ces tarifs incluent les taxes applicables.

Adoptée.

2011-303

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIR 2012 AVEC LA VILLE DE WARWICK

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de renouveler l'entente loisir pour l'année 2012 avec la Ville de Warwick, et ce, conformément aux nouvelles conditions y étant mentionnées. De plus, que le maire Hugues Grimard et la greffière Marie-Christine Fraser soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos ladite entente.

Adoptée.

2011-304

CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que monsieur Hugues Grimard, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, la convention intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le développement des collections à la Bibliothèque municipale d'Asbestos 2011-2012. Sur réception de la présente résolution, le ministère versera à la Ville d'Asbestos la subvention de l'ordre de 23 200 \$ qui fut octroyée par la ministre le 27 octobre 2011.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport mensuel de novembre 2011 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	6	1 558 400 \$	1 550 400 \$
FÉVRIER	8	48 500 \$	1 598 900 \$
MARS	8	77 000 \$	1 675 900 \$
AVRIL	30	281 100 \$	1 957 000 \$
MAI	62	657 260 \$	2 614 260 \$
JUIN	75	449 550 \$	3 063 810 \$
JUILLET	47	1 733 101 \$	4 796 911 \$
AOÛT	41	230 210 \$	5 027 121 \$
SEPTEMBRE	35	363 070 \$	5 390 191 \$
OCTOBRE	20	154 200 \$	5 544 391 \$
NOVEMBRE	10	98 400 \$	5 642 791 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- › On demande des précisions sur le déficit de l'Office municipal d'Habitation d'Asbestos et de la contribution de la Ville.
- › Un citoyen se questionne sur les rénovations de la salle Notre-Dame de Toutes-joies. De plus, il tient à féliciter le Conseil sur les belles décorations installées pour le temps des Fêtes.
- › Un citoyen a des interrogations par rapport au tracteur du Club de ski de fond d'Asbestos.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Nathalie Durocher :

- dit que le message sera transmis au Comité Rue principale quant aux commentaires sur les décorations de Noël installées cette année.

Le conseiller Alain Roy :

- mentionne quelques mots sur la Conférence régionale des Élus, sur la Semaine du livre et le projet de restauration du lac Trois-Lacs.

Le conseiller Pierre Benoit :

- informe les citoyens sur les périodes de patinage libre à l'Aréna
- souhaite Joyeux Noël à tous.

Le conseiller Jean Roy :

- remercie ses collègues ainsi que d'autres bénévoles pour l'organisation du brunch au profit du CSSS.
- De plus, il indique que les négociations avec les employés syndiqués municipaux vont bon train.

Le conseiller Serge Boislard transmet au Conseil quelques statistiques sur l'évolution des comptes de taxes sur Asbestos et des comparatifs à l'extérieur.

Le maire Hugues Grimard :

- annonce qu'il est maintenant possible de consulter le site Internet de la Ville afin de savoir la valeur de sa propriété.
- Il invite la population à la séance extraordinaire du 19 décembre consacrée à l'adoption du budget 2012.
- Il continue avec quelques mots sur le camion échelle du service de protection incendie qui est venu en aide à une autre municipalité dernièrement.
- Finalement, il invite les citoyens à faire des commentaires sur le tout nouveau calendrier des matières résiduelles 2012 qui sera disponible sous peu.

2011-305

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé et résolu que la présente séance soit levée à compter de 20 h 55.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/lg

